



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION FEMININES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION FEMININES

Réunion du 16/09/2025

Présidence : **M. Lefevre Pascal**

Présents : **Mme Bouilly Gladys - Mm. Brzozowski Jean – Barry Roland – Mohammed Belharrate – Faure Arthur – Garcia Alexandre – Mickael Guillamot**

Absents excusés : **M. Rubies Régis**

Absents : **Mme Ferhat Meriem - M. Gueddari Malik**

Assiste à la réunion : **M. Robert Gadéa**, membre du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 8/09/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

SENIORS FEMININE

FOOT A 8

Le championnat féminin à 8 se déroulera en **deux phases** :

- **Phase 1** : Brassage

Elle débutera le week-end du **28 septembre 2025** et comprendra **5 journées** en **matches simples**.

Voici les poules définitives :

Poule A

M. ARCEAUX 3
ST GEORGES RC 1
ST MATHIEU AS 1
LAVERUNE FC 1
CASTELNAU CR 1
PI VENDARGUES 1

Poule B

BALARUC STADE 1
MEZE STADE FC 1
VILLEVEYRAC US 2
CANET AS 1
ES PAULHAN 1
VIL. MAGUELONE 3

Poule C

CAZOULS MARAU 1
ENT. CORNEILHAN LIG 1
SUD HERAULT FO 1
MIDI LIROU CAP POILH 1
VIASSOIS FCO 1

La phase 2 débutera le 7 décembre 2025.

Pour la composition des futures poules de la Phase 2

Nous utiliserons l'article 16 d) du Règlement des Compétitions Officielles :

Utilisation du coefficient pour départager les équipes dans des poules différentes

« Afin de déterminer le meilleur des clubs classés à la même place dans des poules différentes d'un même championnat, il est tenu compte du meilleur quotient, obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs. Le classement des clubs est effectué dans l'ordre décroissant du quotient obtenu, calculé au millième. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs adversaires, ceux-ci seront départagés conformément aux dispositions ci-après, étant entendu qu'une équipe ayant eu un ou plusieurs matchs perdus par forfait ou pénalité sera classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle. Il sera d'abord fait application du quotient obtenu en divisant le résultat du goal-average général, qui se détermine par la différence des buts marqués et des buts encaissés, par le nombre de matchs et ensuite, si besoin est, du quotient des buts marqués et des buts encaissés par chaque club divisé par le nombre de matchs effectués. Si les adversaires étaient encore à égalité, l'équipe ayant le plus grand nombre de matchs sera classée immédiatement avant son ou ses adversaires à égalité avec elle. Les titres de Champions de l'Hérault sont déterminés conformément aux présentes dispositions ou éventuellement par des play-offs sur décision des Commissions des Compétitions. Dans ce dernier cas, un tirage au sort sera effectué en début de saison ou de deuxième phase pour désigner comme organisateur à domicile un des clubs participants aux play-offs. »



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



U15 F

Le championnat féminin U15 se déroulera en **deux phases** :

- **Phase 1** : Brassage

Elle débutera le week-end du **28 septembre 2025** et comprendra **3 journées** en **matchs simples**.

Voici les poules :

Poule A

MAUGUIO CARNON US 1
PAS DU LOUP FC 1
SUSSARGUES FC 1

Poule B

AS CROIX D'ARGENT 1
CASTRIES AV 1
ENT ST CLEMENT MON 1
ST GELY FESC 1

Poule C

FC LAVERUNE 1
LA PEYRADE OL 1
MEZE STADE FC 1
VILLEVEYRAC US 1

Poule D

B. JEUNESSE OL 1
CANET AS 1
CLERMONTAISE 1
SC LODEVE 1

Poule E

CASTELNAU CR 1
FC 3MTKD 1
VENDARGUES PI 1

- **Phase 2**

Elle débutera le week-end du **9 novembre 2025** et comprendra **5 journées**.

Les deux premiers de chaque poule de brassage seront intégrés en D1 (10 équipes)

Le reste des équipes sera intégrés en D2.

- **Phase 3**

Elle débutera le week-end du **25 janvier 2026** et comprendra **8 journées**.

La poule dite **Territoire** sera composée des trois meilleurs des 2 poules D1 et des 2 meilleurs des deux poules D2 (phase 2). Le reste des équipes intégrera la poule D2.

Pour la composition des futures poules des Phases nous utiliserons l'article 16 d) du Règlement des Compétitions Officielles : *(voir partie senior à 8)*

U13 F

Le championnat féminin U13 se déroulera en **trois phases** :

- **Phase 1** : Brassage

Elle débutera le week-end du **28 septembre 2025** et comprendra **3 journées** sous forme de plateaux.

Voici les poules :

Poule A

JACOU CLAPIERS FA 1
ASPTT MONTPELLIER 1
FC SUSSARGUES 1
GC LUNEL 1

Poule B

FC 3MTKD 2
VILL. MAGUELONNE 1
FC PAS DU LOUP 1
US MAUGUIO CARNON 1

Poule C

AS CANET 1
LA CLERMONTAISE 1
SC SETE 1
RS ST GEORGES 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Poule D

AS CELLENEUVE 1
FC 3MTKD 1
MUC FC 1
FC LAVERUNE 1

Poule E

AS BEZIERS 1
FC LESPIGNAN 1
FC THONGUE LIBRON 1
OJ BEZIERS 1

L'équipe ASM 34 1, souhaite intégrer le championnat en janvier.

- **Phase 2**

Elle débutera le week-end du **9 novembre 2025** et comprendra **5 journées**.

Les deux premières de chaque poule de brassage seront intégrées en D1 (10 équipes, 2 poules de 5)

Les deux dernières de chaque poule de brassage seront intégrées en D2 (10 équipes, 2 poules de 5)

- **Phase 3**

Elle débutera le week-end du **25 janvier 2026** et comprendra **9 journées**.

La poule dite **Territoire** sera composée des trois meilleures des deux poules D1 et des deux meilleures des deux poules D2 (phase 2). Le reste des équipes intégrera la poule D2.

Pour la composition des futures poules des Phases nous utiliserons l'article 16 d) du Règlement des Compétitions Officielles : *(voir partie senior à 8)*

Prochaine réunion le 23/09/2025

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Bouilly Gladys